



Déclaration préalable

- CAPD du 1^{er} juin 2011 -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mouvement du personnel :

Pour la deuxième année, des vœux géographiques sont obligatoires pour les collègues à titre provisoire ou arrivant dans le département. Ce système injuste de vœux larges obligatoires est massivement rejeté par les collègues, comme vous l'a prouvé la pétition que nous vous avons remise en cours d'année. Lors de cette phase principale, seules 28 personnes seraient nommées à titre définitif à partir d'un vœu géographique. Nous notons par ailleurs que ces postes auraient quasiment tous été attribués sans ces vœux géographiques (26 sur 28).

Nous constatons de plus que l'ajout arbitraire de vœux géographiques pour les collègues n'en ayant pas formulé fait apparaître des incohérences graves : les plus hauts barèmes arrivent dans les écoles ayant le plus de postes vacants, c'est à dire dans les écoles que les collègues quittent massivement. Ainsi l'ancienneté devient garante d'un poste plus difficile...

Nous vous demandons donc d'abandonner ces vœux géographiques obligatoires et de revenir à une véritable 2^{ème} phase comprenant une nouvelle émission de vœux (sur les postes restés vacants ou reconstitués) et une CAPD.

Des postes à profil n'ont pas été pourvus (CLIS, CLIN, UASA, Historial de Péronne, ...) alors que des candidats étaient retenus avec des avis favorables sur ces supports de postes. Ne serait-il pas souhaitable que dès aujourd'hui, ces collègues obtiennent ces postes à titre provisoire afin qu'ils puissent préparer sereinement leurs projets pédagogiques ?

Congés de formation :

Depuis la disparition des congés de mobilité, les formations envisagées lors des congés de formation professionnelle sont de plus en plus diverses. Nous vous

demandons, comme l'année dernière de ne refuser aucune demande à ce motif. En effet, les conditions de travail dans l'éducation nationale se dégradent année après année et il n'est pas étonnant que des collègues cherchent à préparer leur réorientation professionnelle.

Liste d'aptitude PE :

Nous constatons que pour la première fois depuis longtemps, les 11 collègues instituteurs ne peuvent tous devenir PE par liste d'aptitude. Cela est sans doute lié à la réforme des retraites qui a incité les derniers collègues instituteurs à demander leur reclassement PE, du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Accès à la hors classe :

Concernant la Hors classe, le SNUipp-FSU demande l'accès de tous à l'indice 783. Dans l'attente d'un douzième échelon nécessaire du fait de l'allongement de la carrière, nous revendiquons un accès élargi à la hors classe comme il était prévu à la création du corps de professeurs des écoles.

Livret personnel de Compétences :

Enfin, le Livret Personnel de Compétences s'ajoute à la longue liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- un manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère,
- une inadéquation des objectifs pédagogiques et une confusion dans la définition du concept de « compétence »,
- une surcharge de travail,
- un manque de lisibilité pour les familles.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, le SNUipp – FSU demande son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels. Il appelle donc tous les collègues à ne pas le renseigner.



Déclaration préalable

- CAPD du 1^{er} juin 2011 -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mouvement du personnel :

Pour la deuxième année, des vœux géographiques sont obligatoires pour les collègues à titre provisoire ou arrivant dans le département. Ce système injuste de vœux larges obligatoires est massivement rejeté par les collègues, comme vous l'a prouvé la pétition que nous vous avons remise en cours d'année. Lors de cette phase principale, seules 28 personnes seraient nommées à titre définitif à partir d'un vœu géographique. Nous notons par ailleurs que ces postes auraient quasiment tous été attribués sans ces vœux géographiques (26 sur 28).

Nous constatons de plus que l'ajout arbitraire de vœux géographiques pour les collègues n'en ayant pas formulé fait apparaître des incohérences graves : les plus hauts barèmes arrivent dans les écoles ayant le plus de postes vacants, c'est à dire dans les écoles que les collègues quittent massivement. Ainsi l'ancienneté devient garante d'un poste plus difficile...

Nous vous demandons donc d'abandonner ces vœux géographiques obligatoires et de revenir à une véritable 2^{ème} phase comprenant une nouvelle émission de vœux (sur les postes restés vacants ou reconstitués) et une CAPD.

Des postes à profil n'ont pas été pourvus (CLIS, CLIN, UASA, Historial de Péronne, ...) alors que des candidats étaient retenus avec des avis favorables sur ces supports de postes. Ne serait-il pas souhaitable que dès aujourd'hui, ces collègues obtiennent ces postes à titre provisoire afin qu'ils puissent préparer sereinement leurs projets pédagogiques ?

Congés de formation :

Depuis la disparition des congés de mobilité, les formations envisagées lors des congés de formation professionnelle sont de plus en plus diverses. Nous vous

demandons, comme l'année dernière de ne refuser aucune demande à ce motif. En effet, les conditions de travail dans l'éducation nationale se dégradent année après année et il n'est pas étonnant que des collègues cherchent à préparer leur réorientation professionnelle.

Liste d'aptitude PE :

Nous constatons que pour la première fois depuis longtemps, les 11 collègues instituteurs ne peuvent tous devenir PE par liste d'aptitude. Cela est sans doute lié à la réforme des retraites qui a incité les derniers collègues instituteurs à demander leur reclassement PE, du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Accès à la hors classe :

Concernant la Hors classe, le SNUipp-FSU demande l'accès de tous à l'indice 783. Dans l'attente d'un douzième échelon nécessaire du fait de l'allongement de la carrière, nous revendiquons un accès élargi à la hors classe comme il était prévu à la création du corps de professeurs des écoles.

Livret personnel de Compétences :

Enfin, le Livret Personnel de Compétences s'ajoute à la longue liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- un manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère,
- une inadéquation des objectifs pédagogiques et une confusion dans la définition du concept de « compétence »,
- une surcharge de travail,
- un manque de lisibilité pour les familles.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, le SNUipp – FSU demande son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels. Il appelle donc tous les collègues à ne pas le renseigner.



Déclaration préalable

- CAPD du 1^{er} juin 2011 -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mouvement du personnel :

Pour la deuxième année, des vœux géographiques sont obligatoires pour les collègues à titre provisoire ou arrivant dans le département. Ce système injuste de vœux larges obligatoires est massivement rejeté par les collègues, comme vous l'a prouvé la pétition que nous vous avons remise en cours d'année. Lors de cette phase principale, seules 28 personnes seraient nommées à titre définitif à partir d'un vœu géographique. Nous notons par ailleurs que ces postes auraient quasiment tous été attribués sans ces vœux géographiques (26 sur 28).

Nous constatons de plus que l'ajout arbitraire de vœux géographiques pour les collègues n'en ayant pas formulé fait apparaître des incohérences graves : les plus hauts barèmes arrivent dans les écoles ayant le plus de postes vacants, c'est à dire dans les écoles que les collègues quittent massivement. Ainsi l'ancienneté devient garante d'un poste plus difficile...

Nous vous demandons donc d'abandonner ces vœux géographiques obligatoires et de revenir à une véritable 2^{ème} phase comprenant une nouvelle émission de vœux (sur les postes restés vacants ou reconstitués) et une CAPD.

Des postes à profil n'ont pas été pourvus (CLIS, CLIN, UASA, Historial de Péronne, ...) alors que des candidats étaient retenus avec des avis favorables sur ces supports de postes. Ne serait-il pas souhaitable que dès aujourd'hui, ces collègues obtiennent ces postes à titre provisoire afin qu'ils puissent préparer sereinement leurs projets pédagogiques ?

Congés de formation :

Depuis la disparition des congés de mobilité, les formations envisagées lors des congés de formation professionnelle sont de plus en plus diverses. Nous vous

demandons, comme l'année dernière de ne refuser aucune demande à ce motif. En effet, les conditions de travail dans l'éducation nationale se dégradent année après année et il n'est pas étonnant que des collègues cherchent à préparer leur réorientation professionnelle.

Liste d'aptitude PE :

Nous constatons que pour la première fois depuis longtemps, les 11 collègues instituteurs ne peuvent tous devenir PE par liste d'aptitude. Cela est sans doute lié à la réforme des retraites qui a incité les derniers collègues instituteurs à demander leur reclassement PE, du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Accès à la hors classe :

Concernant la Hors classe, le SNUipp-FSU demande l'accès de tous à l'indice 783. Dans l'attente d'un douzième échelon nécessaire du fait de l'allongement de la carrière, nous revendiquons un accès élargi à la hors classe comme il était prévu à la création du corps de professeurs des écoles.

Livret personnel de Compétences :

Enfin, le Livret Personnel de Compétences s'ajoute à la longue liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- un manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère,
- une inadéquation des objectifs pédagogiques et une confusion dans la définition du concept de « compétence »,
- une surcharge de travail,
- un manque de lisibilité pour les familles.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, le SNUipp – FSU demande son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels. Il appelle donc tous les collègues à ne pas le renseigner.



Déclaration préalable

- CAPD du 1^{er} juin 2011 -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mouvement du personnel :

Pour la deuxième année, des vœux géographiques sont obligatoires pour les collègues à titre provisoire ou arrivant dans le département. Ce système injuste de vœux larges obligatoires est massivement rejeté par les collègues, comme vous l'a prouvé la pétition que nous vous avons remise en cours d'année. Lors de cette phase principale, seules 28 personnes seraient nommées à titre définitif à partir d'un vœu géographique. Nous notons par ailleurs que ces postes auraient quasiment tous été attribués sans ces vœux géographiques (26 sur 28).

Nous constatons de plus que l'ajout arbitraire de vœux géographiques pour les collègues n'en ayant pas formulé fait apparaître des incohérences graves : les plus hauts barèmes arrivent dans les écoles ayant le plus de postes vacants, c'est à dire dans les écoles que les collègues quittent massivement. Ainsi l'ancienneté devient garante d'un poste plus difficile...

Nous vous demandons donc d'abandonner ces vœux géographiques obligatoires et de revenir à une véritable 2^{ème} phase comprenant une nouvelle émission de vœux (sur les postes restés vacants ou reconstitués) et une CAPD.

Des postes à profil n'ont pas été pourvus (CLIS, CLIN, UASA, Historial de Péronne, ...) alors que des candidats étaient retenus avec des avis favorables sur ces supports de postes. Ne serait-il pas souhaitable que dès aujourd'hui, ces collègues obtiennent ces postes à titre provisoire afin qu'ils puissent préparer sereinement leurs projets pédagogiques ?

Congés de formation :

Depuis la disparition des congés de mobilité, les formations envisagées lors des congés de formation professionnelle sont de plus en plus diverses. Nous vous

demandons, comme l'année dernière de ne refuser aucune demande à ce motif. En effet, les conditions de travail dans l'éducation nationale se dégradent année après année et il n'est pas étonnant que des collègues cherchent à préparer leur réorientation professionnelle.

Liste d'aptitude PE :

Nous constatons que pour la première fois depuis longtemps, les 11 collègues instituteurs ne peuvent tous devenir PE par liste d'aptitude. Cela est sans doute lié à la réforme des retraites qui a incité les derniers collègues instituteurs à demander leur reclassement PE, du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Accès à la hors classe :

Concernant la Hors classe, le SNUipp-FSU demande l'accès de tous à l'indice 783. Dans l'attente d'un douzième échelon nécessaire du fait de l'allongement de la carrière, nous revendiquons un accès élargi à la hors classe comme il était prévu à la création du corps de professeurs des écoles.

Livret personnel de Compétences :

Enfin, le Livret Personnel de Compétences s'ajoute à la longue liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- un manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère,
- une inadéquation des objectifs pédagogiques et une confusion dans la définition du concept de « compétence »,
- une surcharge de travail,
- un manque de lisibilité pour les familles.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, le SNUipp – FSU demande son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels. Il appelle donc tous les collègues à ne pas le renseigner.



Déclaration préalable

- CAPD du 1^{er} juin 2011 -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mouvement du personnel :

Pour la deuxième année, des vœux géographiques sont obligatoires pour les collègues à titre provisoire ou arrivant dans le département. Ce système injuste de vœux larges obligatoires est massivement rejeté par les collègues, comme vous l'a prouvé la pétition que nous vous avons remise en cours d'année. Lors de cette phase principale, seules 28 personnes seraient nommées à titre définitif à partir d'un vœu géographique. Nous notons par ailleurs que ces postes auraient quasiment tous été attribués sans ces vœux géographiques (26 sur 28).

Nous constatons de plus que l'ajout arbitraire de vœux géographiques pour les collègues n'en ayant pas formulé fait apparaître des incohérences graves : les plus hauts barèmes arrivent dans les écoles ayant le plus de postes vacants, c'est à dire dans les écoles que les collègues quittent massivement. Ainsi l'ancienneté devient garante d'un poste plus difficile...

Nous vous demandons donc d'abandonner ces vœux géographiques obligatoires et de revenir à une véritable 2^{ème} phase comprenant une nouvelle émission de vœux (sur les postes restés vacants ou reconstitués) et une CAPD.

Des postes à profil n'ont pas été pourvus (CLIS, CLIN, UASA, Historial de Péronne, ...) alors que des candidats étaient retenus avec des avis favorables sur ces supports de postes. Ne serait-il pas souhaitable que dès aujourd'hui, ces collègues obtiennent ces postes à titre provisoire afin qu'ils puissent préparer sereinement leurs projets pédagogiques ?

Congés de formation :

Depuis la disparition des congés de mobilité, les formations envisagées lors des congés de formation professionnelle sont de plus en plus diverses. Nous vous

demandons, comme l'année dernière de ne refuser aucune demande à ce motif. En effet, les conditions de travail dans l'éducation nationale se dégradent année après année et il n'est pas étonnant que des collègues cherchent à préparer leur réorientation professionnelle.

Liste d'aptitude PE :

Nous constatons que pour la première fois depuis longtemps, les 11 collègues instituteurs ne peuvent tous devenir PE par liste d'aptitude. Cela est sans doute lié à la réforme des retraites qui a incité les derniers collègues instituteurs à demander leur reclassement PE, du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

Accès à la hors classe :

Concernant la Hors classe, le SNUipp-FSU demande l'accès de tous à l'indice 783. Dans l'attente d'un douzième échelon nécessaire du fait de l'allongement de la carrière, nous revendiquons un accès élargi à la hors classe comme il était prévu à la création du corps de professeurs des écoles.

Livret personnel de Compétences :

Enfin, le Livret Personnel de Compétences s'ajoute à la longue liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels :

- un manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère,
- une inadéquation des objectifs pédagogiques et une confusion dans la définition du concept de « compétence »,
- une surcharge de travail,
- un manque de lisibilité pour les familles.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, le SNUipp – FSU demande son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels. Il appelle donc tous les collègues à ne pas le renseigner.